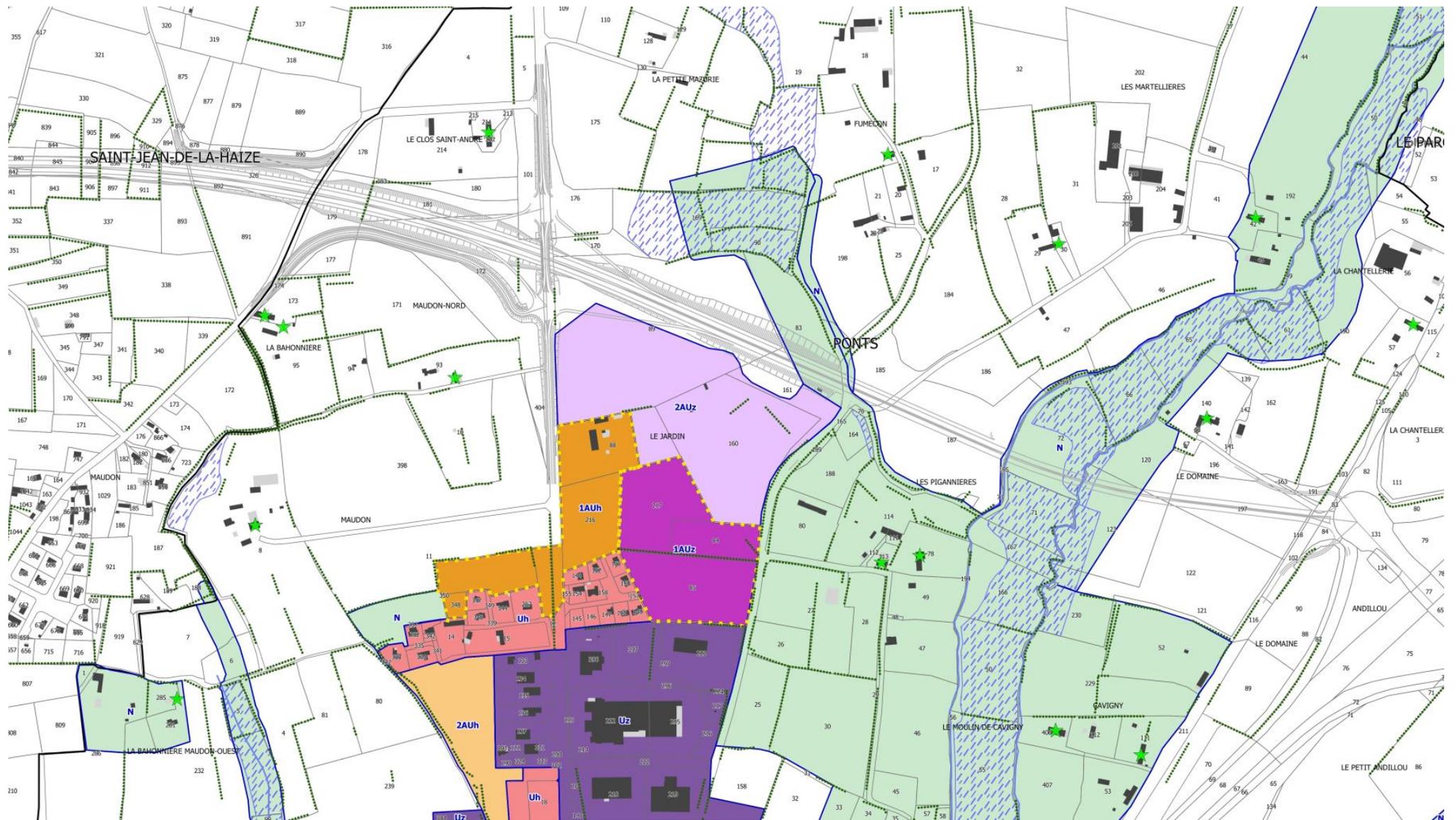


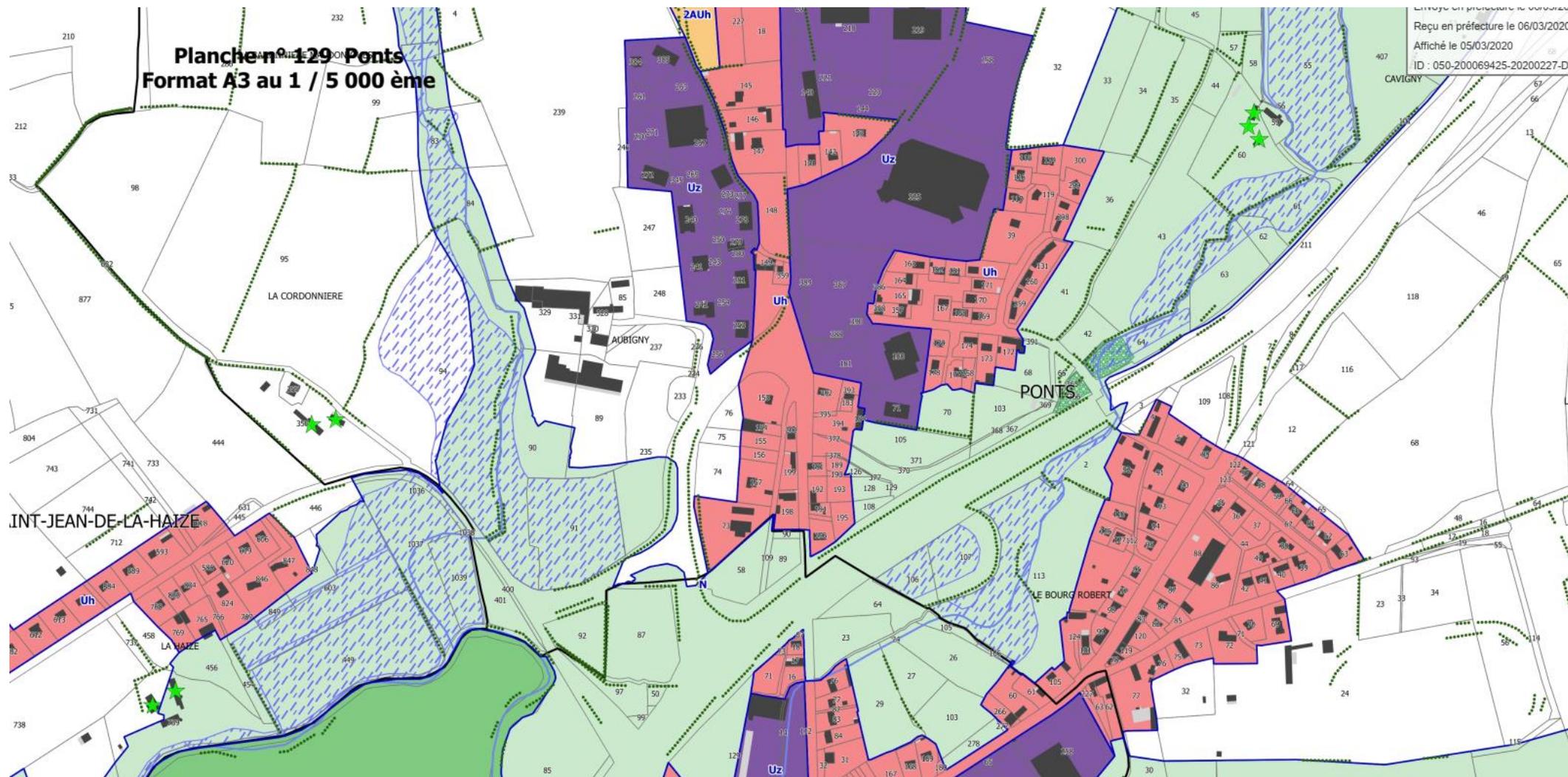
PLUI Mt St Michel NORMANDIE – Exécutoire le 25/07/2020 –

Le haut de PONTS



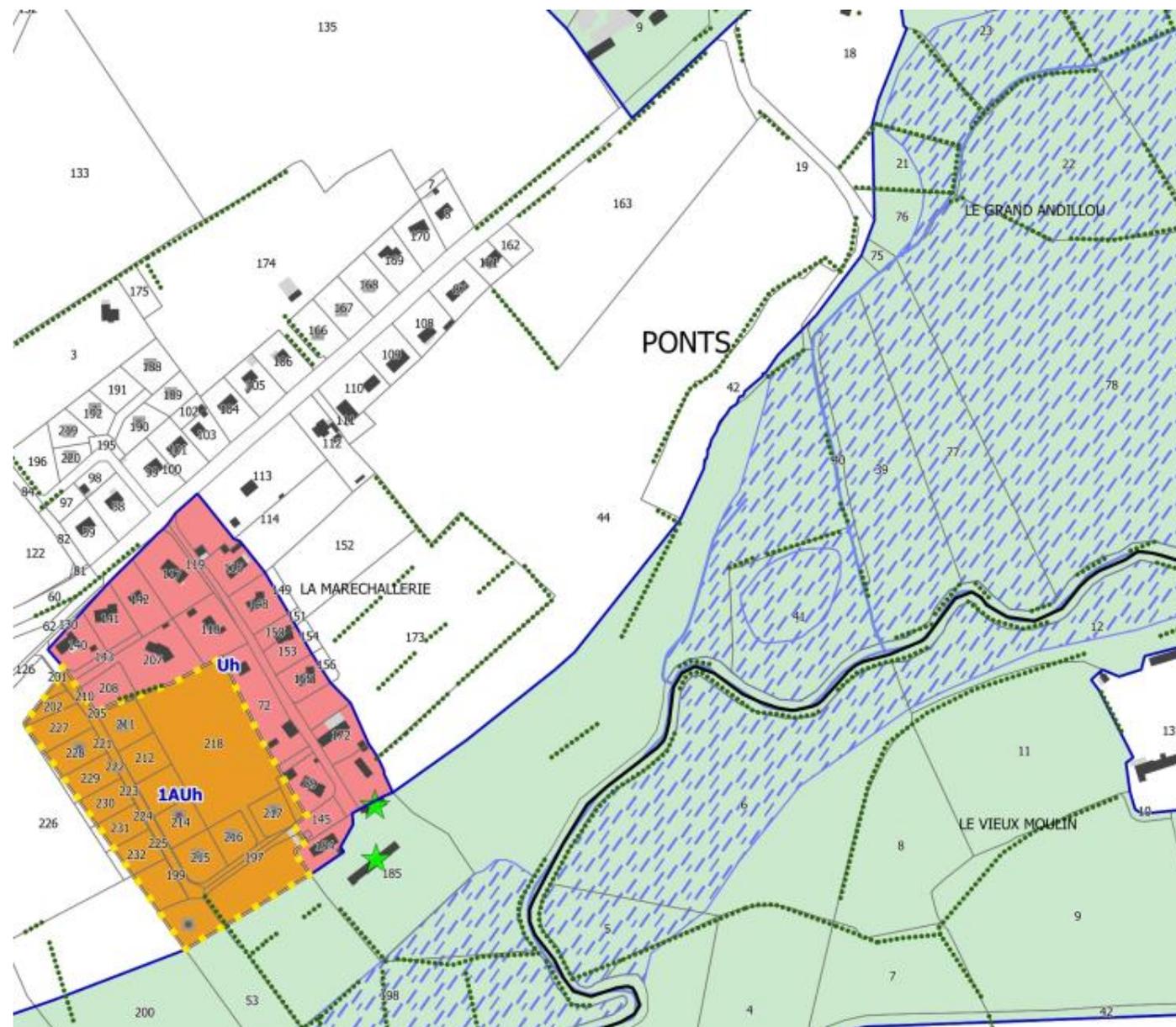
PLUI Mt St Michel NORMANDIE – Exécutoire le 25/07/2020 –

Le Centre bourg de PONTS



PLUI Mt St Michel NORMANDIE – Exécutoire le 25/07/2020 –

PONTS – la Maréchallerie



PLUI Mt St Michel NORMANDIE – Exécutoire le 25/07/2020 –

PONTS – légende

Zones urbaines :

-  Uh - Zone urbaine à dominante d'habitat
-  Ur - Zone urbaine dédiée au Mont Saint-Michel
-  Ue - Zone urbaine à dominante d'équipement
-  Ut - Zone urbaine à dominante touristique
-  Uz - Zone urbaine à dominante d'activités économiques

Zones à urbaniser :

-  1AUh - Zone à urbaniser à dominante habitat à court ou moyen terme
-  1AUx - Zone à urbaniser à dominante mixte à court ou moyen terme
-  1AUz - Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques à court ou moyen terme
-  2AUh - Zone à urbaniser à dominante habitat à moyen ou long terme
-  2AUm - Zone à urbaniser dédiée au secteur de la Caserne à moyen ou long terme
-  2AUt - Zone à urbaniser à dominante touristique à moyen ou long terme
-  2AUz - Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques à moyen ou long terme

Zones agricoles :

-  A - Zone agricole
-  Ae - Zone agricole à dominante d'équipement
-  At - Zone agricole à dominante tourisme
-  Aeq - Zone agricole dédiée à un complexe équin
-  Az - Zone agricole à dominante d'activités économiques

Zones naturelles :

-  N - Zone naturelle
-  Nb - Zone naturelle dédiée aux bergeries de pré salé
-  Nc - Zone naturelle dédiée à un centre d'enfouissement
-  NL - Zone naturelle à dominante de loisirs
-  Np - Zone naturelle à dominante touristique au sein d'espaces naturels remarquables
-  Nr - Zone naturelle dédiée aux espaces naturels remarquables terrestres
-  Nrm - Zone naturelle dédiée aux espaces naturels remarquables en mer
-  Nt - Zone naturelle à dominante touristique
-  Ne - Zone naturelle à dominante d'équipement
-  Nz - Zone naturelle à dominante d'activités économiques

Eléments à protéger :

-  Espace boisé classé - L 113-1 du CU
-  Boisement à préserver L 151-23 du CU
-  Haie prise en compte (inventaire 2018) - L 151-23 du CU
-  Cours d'eau - L 151-23 du CU
-  Zone Humide - L 151-23 du CU

Autres dispositions

-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
-  Patrimoine naturel à préserver (arbre) - L 151-19 du CU
-  Patrimoine bâti à préserver - L 151-19 du CU
-  Cavité (prédispositions aux risques naturels / DREAL Normandie)
-  Linéaire commercial à protéger - L 151 - 16 du CU
-  Bâti et secteur d'intérêt patrimonial à protéger - L 151-19 du CU
-  Emplacement réservé - L 151-41 du CU
-  Secteur de risque technologique existant - R 151-31 du CU
-  Secteur concerné par une OAP sectorielle - L 151-6 du CU
-  Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
-  Arrêté préfectoral portant délimitation de zonage archéologique n° Z-2008-04 du 10/07/2008

Autres informations

-  Construction récente, PC, CU, non-cadastrés
-  Projet routier RD 973 - Avranches / Granville